

4 Allée Jacques Brel
78 280 Guyancourt

Présents :

Municipalité : Mme Rabault sarah, suppléante de Mme Cindy Mugerin

Enseignants : Mmes Peslier, Krueger, Mage et Petit.

Représentants des parents d'élèves : Mmes Nathan, Mollière et André C (FCPE) -
Mme Delesse (Indépendante)

Excusée : Mme Perez, Inspectrice de l'Éducation Nationale

01.30.64.09.56

0781655a@ac-versailles.fr

Le compte rendu est rédigé par la directrice et, après accord des enseignants et représentants de parents, sera affiché sur papier à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet <http://www.mat-cocteau-guyancourt.ac-versailles.fr/>

Copie pour information à :

- IEN Guyancourt
- Mairie
- Enseignants
- Fédérations

Toute famille souhaitant l'avoir sur papier pourra en faire la demande auprès d'une enseignante.

Une confirmation de lecture est demandée aux parents par l'intermédiaire des cahiers de liaison. Il est important que les parents puissent lire le compte rendu du conseil d'école.

I. Bilan depuis la rentrée : équipe /effectifs par classe.

* Équipe enseignante :

Christelle PESLIER : enseignante de la classe des Tout-petits –Petits et directrice.

Margaux KRUEGER: enseignante de la classe des Petits-Moyens

Sabine MAGE : enseignante d'une classe de Moyens-Grands.

Océane PETIT (remplaçante de Mme LEROUX en congé maternité): enseignante de l'autre classe de Moyens-Grands.

Madame Leroux doit prendre la classe début janvier.

* Point sur les effectifs :

Il y a actuellement 97 élèves inscrits : 10 TPS, 28 PS, 29 MS, 30 GS

La répartition est la suivante :

TPS/PS : Mme Peslier : 26 élèves : **10 TPS** (4 présents– 6 entrées différées en novembre ou janvier) et **16 PS**

PS/MS : Mme Krueger : 24 élèves : **12 PS** et **12 MS**

MS- GS1 : Mme Leroux : 24 élèves : **9 MS** et **15 GS**

MS- GS2 : Mme Mage : 23 élèves : **8 MS** et **15 GS**

De nouveaux élèves devraient être inscrits au cours de l'année car des logements neufs dépendants de notre secteur vont être livrés à partir du mois de novembre. Les double-niveaux nous permettront de conserver des effectifs équivalents d'une classe à l'autre.

L'école compte 2 ATSEM : Nathalie Jacques et Isabelle Fournier. Nathalie travaille essentiellement avec la classe de TPS/PS et Isabelle travaille essentiellement avec la classe des PS/MS. Elles encadrent les enfants sur le temps périscolaire également (accueil du matin et cantine).

En alternance, elles surveillent le temps de sieste ou travaillent avec les classes de MS-GS.

Madame Fournier fait les ateliers avec les MS-GS de madame Mage les lundis et jeudis. Madame Jacques fait les ateliers avec les MS-GS de Madame Petit les mardis et vendredis.

Pour cette rentrée les budgets octroyés par la mairie ont été de : 2417€ pour le fonctionnement (dépend du nombre d'élèves inscrits pour les achats de fournitures, petit matériel), 387 € pour Noël avec lesquels nous achèterons des cadeaux pour les classes, et 315€ d'investissement (ces deux budgets dépendent du nombre de classe ; Nous sommes toujours considérés comme étant une école de 3 classes, la 4^e étant pour cette année un dispositif d'allègement).

II. Élections :

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu le 8 octobre uniquement à distance.

Les résultats sont les suivants : 74 votants sur 156 inscrits, soit un taux de participation de 47,13% (48,7% l'an passé). 3 sièges ont été attribués à la FCPE (**Mmes Marie Mollière , Charline Nathan et Christelle André**) et un à la liste indépendante (**Mme Mélanie Delesse**).

III. Règlement intérieur

Modification du règlement intérieur : Ajout d'un paragraphe dans les rubriques :

1) ACCUEIL DES ENFANTS : Nous ne pouvons laisser nos élèves seuls en classe pour venir ouvrir le portail après 8h35. En cas de retard, vous pouvez ramener votre enfant à l'heure de la récréation (10h15-10h45).

6) DISCIPLINE, DROITS ET OBLIGATIONS DES ELEVES, au sujet du pôle « Bien vivre à l'école » mis en place par l'Inspectrice de l'Education Nationale de Montigny/Guyancourt.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

IV. Projets pédagogiques :

1. **Projet d'école** : Nous devons rédiger et commencer à mettre en place cette année le Projet Académique 2021/2024, appelé aussi projet de territoire. Il s'agit d'un outil de travail évolutif sur les trois années. Il comporte trois axes :
 - Axe1 : des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages
 - Axe 2 : des collectifs apprenants et engagés
 - Axe 3 : apprendre, s'épanouir et se transformer

Un axe sera plus particulièrement approfondi par année. Les 3 axes seront ainsi travaillés sur les trois années autour d'une même problématique. Nous mènerons cette réflexion au cours de notre journée de solidarité en novembre et décembre afin de vous présenter notre projet de territoire 2021/2022 lors de notre prochain conseil d'école.

2. Thème commun aux 4 classes cette année : Les contes

Nous aborderons dans toutes les classes les contes traditionnels et contemporains, afin de favoriser une première culture littéraire commune.

- **Exposition de fin d'année** : Ces contes seront abordés dans différents domaines d'apprentissage et déboucheront sur une **exposition qui aura lieu à l'école le 17/06/2021**
- La 21^e édition de la **Fête du conte**, projet initié par le réseau des médiathèques de Saint Quentin en Yvelines, se déroulera du 15 au 30 janvier 2022. Dans ce cadre, nous bénéficierons d'une séance de lecture en classe qui se tiendra le mardi 23 novembre 2021 dans les 4 classes.

3. Agir et s'exprimer avec son corps :

- Les Grands devraient aller à la piscine lors de la dernière période (à confirmer en fonction de la situation sanitaire). Les parents seront sollicités pour accompagner la classe. Les parents accompagnateurs devront passer un agrément (validité 3 ans). Il peut s'agir de parents d'autres classes.
- Plus d'activités physiques et sportives dès l'école primaire : c'est le cap que le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence nationale du Sport, le comité d'organisation Paris 2024 et le mouvement sportif se sont donnés dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en France en 2024. C'est dans cet objectif que l'opération « 30 minutes d'activité physique quotidienne » a été lancée dans les écoles primaires. Ces 30 minutes doivent s'ajouter aux temps d'activité physique déjà présents dans les programmes.

L'une des propositions du ministère est de faire de la récréation un temps propice à la pratique physique des élèves. C'est pourquoi nous allons investir dans des jeux de cour afin de mettre en œuvre cette dépense physique supplémentaire.

4. APC (Activités pédagogiques complémentaires) :

Reprise des APC pour les Moyens et les Grands les lundis et jeudis de 11h30 à 12h15 et pour les PS à partir de la période 5 les lundis et jeudis de 12h35 à 13h20 (avant la sieste).

Tous les enfants peuvent être concernés quelques séances dans l'année par ces APC qui s'articulent autour du langage.

5. **Suivi de scolarité** : Les livrets de réussites vous seront remis du 14 au 18/02/2022 et du 20 au 24/06/2022. Un rendez-vous vous sera proposé à cette occasion.

V. Vie de l'école :

La vie de l'école est toujours perturbée par la covid19 et le plan Vigipirate auxquels nous devons tous nous adapter

Mesures sanitaires covid19

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les bâtiments de l'école et doivent déposer leur enfant à la porte extérieure de la classe.

La cour est divisée en deux afin de limiter les brassages. Les 4 classes sortent en même temps mais les 2 classes de MS-GS sont séparées des classes de PS-MS et TPS-PS. Les classes ne sont pas brassées sur les temps de classes et les brassages sont limités durant le temps périscolaire ;

Vigipirate : nous sommes désormais en plan urgence attentat

Un adulte doit rester au portail blanc de la cour lorsque celui-ci est ouvert. C'est pourquoi nous vous demandons d'être ressorti de la cour pour 8h35, heure de fermeture du portail, car les Atsem doivent ensuite effectuer leurs relevés de périscolaire et les enseignantes ne peuvent laisser leur classe sans surveillance pour aller ouvrir aux retardataires. En cas de retard, vous pouvez ramener vos enfants à l'école à l'heure de la récréation (10h15-10h45)

VI. Evènements

- Mardi 30 novembre, passage du photographe pour les photos individuelles, des fraties et photos de classe.
- Un spectacle de fin d'année financé par la coopérative aura lieu en décembre dans l'école.
- Spectacle (+ car pour un spectacle) offert par la mairie pour chacune des classes : nous n'avons pas encore eu de confirmation sur le choix retenu parmi les 3 choix que nous avons émis. Les classes de Mesdames Mage et Leroux assisteront à deux spectacles (le 2^e spectacle sera pris en charge par la coopérative scolaire), et les classes de mesdames Krueger et Peslier à un spectacle.

VII. Bilan de la coopérative de l'école.

La coopérative de l'école permet de financer l'achat de matériel pédagogique, des spectacles, des sorties, la cotisation OCCE, les frais bancaires, des achats ponctuels pour certaines activités spécifiques de classe (cuisine, fournitures pour la fête des mères et des pères ...) Elle n'est pas obligatoire et est à discrétion. Nous remercions les parents ayant eu la gentillesse d'y participer.

Année 2020-2021 : après clôture des comptes le 31 août 2021, nous disposions de 1174,75 € sur le compte courant. Nous n'avons pas encore effectué le versement des dons des parents de ce début d'année.

Les comptes de coopérative sont vérifiés une fois par an par les enseignantes, des parents d'élèves et par l'OCCE.

VIII. Travaux effectués par la mairie.

Nous remercions la mairie pour sa réactivité lors de nos diverses demandes au service scolaire .Nos demandes de travaux sont réglées rapidement.

Les travaux pour les fuites d'eau au niveau des plafonds dues à la pluie ont été réalisés en juin –juillet 2021, malheureusement il pleut toujours par les velux lors des fortes précipitations.

La quatrième classe a été installée cet été et elle est très agréable. Les sapins situés devant ont été élagués pour plus de luminosité. Des meubles commandés en juin 2021 sont encore en attente et devraient être livrés prochainement.

Les travaux plus importants financièrement à réaliser dans la cour (gouttière du préau, nouveau chalet), et dans les bâtiments (« cloisonnement » de la salle des maîtres pour obtenir plus de confidentialité), ont été inscrits dans notre demande de travaux équipements 2022 et seront votés ou non au budget.

IX. Point sur l'installation du numérique en maternelle par la Mairie de Guyancourt

Le plan numérique proposé par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Conseil départemental des Yvelines comprend 4 briques pour les écoles maternelles à répartir sur 3 ans :

- L'installation d'une solution de vidéo-projection interactive dans une classe début 2022
- Un espace public numérique de travail : installation au cours du 1^{er} semestre 2022 pour une mise en place au 2^e semestre 2022
- Une tablette par enseignant (début 2022)
- Des robots pédagogiques mutualisés

Nous avons reçu ces robots le 28/09/2021 : il s'agit d'un pack Blue Bot comportant 6 robots qui ressemblent à de grosses souris et que les élèves doivent apprendre à programmer.

Le but de cette programmation est que le robot se déplace pour atteindre un objectif précis sur un tapis, tel qu'un chiffre, une maison, puis plusieurs lettres dans l'ordre pour former un prénom, ect... Les enfants effectuent cette programmation grâce à des boutons en forme de flèches. une flèche correspond à un déplacement d'une case à l'autre sur le tapis, à droite, à gauche, en avant ou en arrière...

Les Beebots permettent notamment de travailler la représentation dans l'espace et les déplacements de manière très concrète. La validation qui est faite par le robot lui-même et non par l'enseignant : cela change le rapport enseignant-élève et la place de l'enseignant durant ces séances. Et ils permettent surtout une première approche de la logique informatique.

X. QUESTIONS DIVERSES :

Y a-t-il des décroisements ?

Ils ne sont pas autorisés actuellement car ils impliquent un brassage.

Y aura-t-il un goûter de Noël ?

Il y aura un spectacle dans la salle de motricité pendant lequel chaque groupe classe sera espacé de 2 mètres, mais pas de goûter commun aux 4 classes (sauf si le protocole sanitaire vient à être assoupli). Mais il y aura un goûter dans chaque classe

La cantine est-elle facturée quand les enfants ne peuvent pas rester à l'école quand les enseignants sont absents sans remplacement ou brassage ?

- Pour le premier jour d'absence de l'élève, **la ville ne facture pas le repas** si les parents sont informés **au-delà des délais** (cf règlement intérieur des accueils de loisirs), **ce qui ne leur permet pas de faire la démarche d'annulation sur le portail familles.**

- Pour les jours suivants, **les parents doivent faire le nécessaire sur le portail familles pour effectuer l'annulation dans les temps** (cf règlement intérieur des accueils de loisirs) liée au nombre de jours d'absence de l'enseignant. Si le parent n'effectue pas la démarche le repas est commandé et sera facturé.

Comment se sont passées les rentrées dans les classes toutes en bi-niveaux ?

Avec 30 GS, 29MS, 28 PS et 10 TPS, nous n'avons d'autre choix que de faire des double-niveaux, d'autant que de nouveaux élèves sont prévus. Les double-niveaux nous ont également permis de séparer certains élèves et d'améliorer ainsi leur comportement.

La rentrée s'est bien passée dans les 4 classes.

Les double-niveaux ne posent pas de difficulté aux élèves, mais plutôt à certains parents qui s'inquiètent de voir leur enfant avec des plus jeunes. Les enseignantes sont habituées aux double-niveaux qui sont très fréquents, et même souvent souhaités.

Les double-niveaux sont très courants et ne posent pas de problème particulier. Au contraire ils permettent aux élèves de s'entraider, aux plus grands d'aider les plus petits, aux plus petits de demander de l'aide. Ils les poussent à devenir plus autonomes et à coopérer. Les plus petits vont tenter d'imiter les plus grands, et les plus grands veulent servir de modèles aux plus jeunes et vont ainsi faire davantage d'efforts. Il y a donc du bénéfice pour tous.

La progression des apprentissages est prévue sur tout le cycle I, c'est-à-dire sur toutes les années de maternelle.

Chaque élève évolue à son rythme, et l'enseignant adapte sa pédagogie (pédagogie différenciée). Raisonner par classe d'âge est très limitant ; les classes sont très hétérogènes et nous devons nous adapter à chacun.

PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

Mardi 15 février 2022 de 18h à 20h – Mardi 7 juin 2022 de 18h à 20h

Le 18/10/2021, Mme Peslier, directrice de l'école Jean Cocteau.